



La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP PALAISEAU
3 RUE EMILE ZOLA
91874 PALAISEAU CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 69 517 608 160
Référence de l'avis : 21 91 6503768 18
Numéro d'affaire : 2101931

Numéro de propriétaire : 471 -00366
Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4101 MCGQ7D
M THOMAS THIBAUT MICHEL FERNAND

Numéro de rôle : 279
Date d'établissement : 16/12/2021
Date de mise en recouvrement : 31/12/2021

Identifiant service : 91121

M THOMAS THIBAUT MICHEL
FERNAND JACQUES BERNARD
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNA
34410 SERIGNAN

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• pour le paiement de votre impôt :

SIP PALAISEAU
3 RUE EMILE ZOLA
91874 PALAISEAU CEDEX
Tél : 01 69 31 84 60

• pour le montant de votre impôt :

CDIF CORBEIL
SECT.5EME SECTEUR
75B RUE FERAY
91107 CORBEIL ESSONNES CEDEX
Tél : 01 60 90 51 00

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à payer

468,00 €

Date limite de paiement : 15/02/2022

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Rendez-vous sur impots.gouv.fr pour :
consulter la documentation mise à votre disposition
effectuer vos démarches et consulter votre situation dans votre espace en ligne
poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux	%	%	%	%	%	%		
	Adresse								
	Base								
	Base avant								
	Base imposée								
	Cotisation								
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux	93,32 %	%	3,13 %	33,24 %	1,14 %	3,77 %	1,58 %	
	Base	333		333	333	333	333	333	
	Base avant	0		0	0	0	0	0	
	Base imposée	333		333	333	333	333	333	
	Cotisation	311		10	111	4	13	5	454
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)								
	Base État								
	Base collectivités								
	Imposition des terrains dont la cession est soumise à TVA immobilière								
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Année de cession			
	Taux	%	%	%	%	Prix de cession			
Cotisation brute					Base brute				
Cotisation déduite					Nombre d'années				
Cotisation nette					Base imposée				
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 2 ^{es} .					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			14	
					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
					Dégrèvement JA Collectivités				
Références administratives : 910 121 471 L					Montant de votre impôt			468	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre de l'année qui suit celle de la mise en recouvrement de l'impôt, indiquée sur cet avis.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Certificat de prise en compte de l'ordre de paiement

Votre ordre de paiement a bien été enregistré le **03/01/2022** à **07:21** sous le numéro **600173790256**.

Récapitulatif de votre paiement

Imposition : **Taxes foncières** n°2191650376818
M THOMAS THIBAUT MICHEL - FERNAND JACQUES BERNARD
Montant à prélever : 468,00 €
Prélèvement à compter du : 25/02/2022
Référence unique de mandat : NNFR46ZZZ0050022191650376818R790256

IBAN : **FR21 2004 1000 010X XXXX XXX2 073**
BIC : **PSSTFRPPPAR**
Etablissement : **LBP CENTRE DE PARIS**
Titulaire du compte : **THOMAS THIBAUT**